



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-771-1071 du 12/03/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE -
REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires des INFENES

Dossier suivi par : Mme RICARD - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

Infirmier(e)s de l'Education National et de l'Enseignement Supérieur

portant désignation des représentants du personnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 6 et 7

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°645 du 29 septembre 2014

CONSIDÉRANT la démission de Madame Laetitia NICOLA en date du 30 janvier 2018

SUR proposition de secrétariat académique de SSNIES UNSA Aix-Marseille en date du 30 janvier 2018.

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2018 02 -infpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

| INFIRMIER(E)S DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| <p>Hors classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme PIARULLI Florence - Mme BONNEL Nelly | <ul style="list-style-type: none"> - Mme COUTURE Isabelle - M. ALLEMAND Christian |
| <p>Classe supérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme CERZO Joelle - Mme MOINE Catherine | <ul style="list-style-type: none"> - Mme BACHIMON Jacqueline - Mme LEPESANT Sylvia |
| <p>Classe normale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme TAKHEDMIT Djidjiga - Mme LADARRE Nathalie | <ul style="list-style-type: none"> - Mme DELHEM Julie - Mme GOUIRAN Sophie |

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 21 février 2018


Bernard BEIGNIER